

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2025

Publiée sur le site Internet de la Ville : 30 juin 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Fatih DEMIRAY

Membres présents : 30

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelynne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, Mme. Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donnés pouvoir : 10

M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Isabelle DA SILVA
M. Tarik EZ ZAJJARI pouvoir à Mme Sonia GRANDSERRE
Mme Jacqueline PALLUY pouvoir à M. Stéphane GENIN
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Hervé THIBAUD pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL
Madame Nesrine MECHKAR pouvoir à M. Rémi COURT

Membres absents: 3

Mme Anne-Lise LANSAQUE, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Lucile MOREL

Délibération n°20250623DEL15

VIE ASSOCIATIVE

Association Bron Boxing Academy - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la demi finale mondiale WBA

RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bron apporte son soutien financier et logistique (mise à disposition des locaux et de moyens de fonctionnement et d'équipements, mise à disposition de salles municipales) aux associations opérant sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement par la diversité des activités et projets proposés.

Réputée pour ses athlètes de haut niveau, la Ville accueillera un gala de prestige le 12 juin 2025 : la demi-finale mondiale WBA de Boxe, organisée à la Halle des sports Marcel Sultana.

À cette occasion, le champion brondillant Léonardo MOSQUEA, titré Champion de France et d'Europe dans la catégorie poids lourd léger après ses victoires en novembre 2023 en Guyane et en 2024 à Monaco, disputera une demi-finale mondiale WBA en 10 reprises qui s'offrira aux brondillants.

Il faut remonter à décembre 2023 et au titre WBC Silver du super plume français Samir Ziani au palais des Sports de Gerland pour retrouver la trace d'un combat d'une telle dimension dans la métropole lyonnaise.

Le programme de la soirée comprendra également trois combats amateurs, mettant à l'honneur la championne de France Mayssoun Bourega, ainsi que deux boxeurs professionnels du Bron Boxing Academy, Hamzah Laksiouar et Stan Baulmont, qui représenteront les couleurs du club.

Au-delà du spectacle sportif, cet événement aura également une dimension caritative. En effet, une vente aux enchères de maillots et d'objets de sportifs de renom, ainsi que d'œuvres d'artistes lyonnais, sera organisée afin de financer des robots pour les enfants hospitalisés de la région.

Consciente de l'importance de cette manifestation, la Ville souhaite affirmer son soutien en attribuant une subvention exceptionnelle de 5 000 € au club organisateur, Bron Boxing Academy.

Cette subvention sera versée en une seule fois. L'association devra déposer au plus tard dans les six mois suivant la clôture d'exercice, en ligne sur son compte Espace Associations de Bron, les justificatifs pour la subvention attribuée au titre de l'année 2025 :

- le procès-verbal de l'assemblée générale qui valide la clôture du dernier exercice ;
- les rapports d'activités et financier du dernier exercice clos ;
- la composition du bureau de l'association actualisée ;
- les comptes annuels validés (bilan comptable et/ou la situation de trésorerie, et le compte de résultat : dépenses/recettes) ;
- le compte-rendu financier propre au projet mentionné, établi conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059),
- le relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du numéro SIRET.

La subvention accordée devient caduque dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée :

- les pièces justificatives mentionnées ci-dessus, sont à déposer dans ce délai. Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenues, le montant définitif de la subvention sera recalculé au prorata de la dépense réellement engagée et justifiée par l'association. Les sommes versées en trop seront restituées par l'association bénéficiaire,
- en cas dépôt de ces justificatifs hors ce délai, la Ville se réserve le droit de demander la restitution de l'intégralité de la subvention accordée.

Sur demande justifiée de l'association, un délai complémentaire peut être accordé pour le dépôt des pièces nécessaires à la clôture du dossier 2025.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle 2025 de 5 000 € à l'Association Bron Boxing Academy tel que présenté ci-avant.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD